

MIRABEL

VOUS INFORME

Vol. 8, n° 8

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

Avril 2022



Un projet mobilisateur renforcera la sécurité publique de Mirabel

AVEC L'INITIATIVE « CITOYENS EN PATROUILLE », LE CONSEIL MUNICIPAL DE MIRABEL MET EN ÉVIDENCE SA VOLONTÉ DE CONTINUER À BONIFIER LA SÉCURITÉ PUBLIQUE SUR SON TERRITOIRE.

Le projet a été conçu dans une optique d'augmenter la visibilité et de renforcer le sentiment de sécurité des résidents des différents secteurs. Les citoyens participant au projet auront le mandat d'agir en amont pour éviter des incidents de toutes sortes. Ils seront une courroie de transmission de l'information de la Ville.

L'apport précieux des citoyens

La Ville mise sur l'implication volontaire de résidents bienveillants qui ont à cœur les communautés et les quartiers qu'ils aiment tant. Ceux-ci seront sélectionnés par le Service de police. Ils recevront l'équipement et la formation nécessaires pour signaler tout problème ou activité suspecte.



La sécurité de tous les Mirabellois est importante et elle nous concerne tous. Nous croyons que cette initiative permettra à la fois de conscientiser tous les citoyens sur le respect des règlements tout en favorisant l'implication de la communauté. C'est d'ailleurs l'une des volontés du conseil que de travailler de concert avec la population afin que nous vivions dans un milieu sécuritaire qui nous ressemble.



— PATRICK CHARBONNEAU
MAIRE DE MIRABEL

La présence de patrouilles citoyennes ne viendra pas remplacer la présence policière sur le territoire. À titre de collaborateurs, les patrouilleurs viendront plutôt la bonifier. Les activités des résidents participants se feront en parfaite complémentarité avec celles des membres du Service de police.

Les membres de la nouvelle patrouille seront présents dans les zones résidentielles et lors d'événements spéciaux tout au long de l'année. Ils contribueront à prévenir le crime et viendront en aide aux gens dans le besoin.

Collaborer pour prévenir

Les citoyens retenus pour participer au projet renseigneront les résidents et les visiteurs en répondant à leurs questions sur les services de la Ville et sur les règlements municipaux. Ils patrouilleront dans des véhicules identifiés à la patrouille citoyenne ou à pied, selon les besoins.

Bien qu'ils n'auront pas de statut particulier et aucun pouvoir d'application de la loi, ils agiront en amont des problématiques potentielles en assurant une présence dissuasive dans les secteurs résidentiels en demeurant bien visibles et identifiés.

Puisque le territoire de Mirabel est vaste, la Ville et son Service de police doivent mettre sur pied des idées créatives afin d'accroître la visibilité des effectifs policiers. « Citoyens en patrouille » viendra remédier à cet enjeu. Avec cette initiative, la Ville s'oriente vers une approche collaborative à la sécurité publique qui saura renforcer les liens entre les citoyens et le Service de police.

Les personnes intéressées à participer à « Citoyens en patrouille » peuvent remplir le formulaire en ligne disponible sur la page Web mirabel.ca/citoyens-patrouille. Plus de renseignements sur le processus de sélection et sur les activités des patrouilleurs sont également disponibles sur cette page.



Réclamations liées à un terrain endommagé

Le Service de l'équipement et des travaux publics désire informer la population que la date limite pour signaler qu'un terrain a été endommagé par les opérations de déneigement est le 1^{er} mai 2022.

Pour obtenir réparation, les citoyens doivent appeler au Service de l'équipement et des travaux publics afin de signaler les dommages. Par la suite, une requête sera transmise à l'entrepreneur qui a effectué le déneigement, car il est de sa responsabilité de réparer les dommages qui ont été causés à la propriété du citoyen.

Les entrepreneurs ont habituellement jusqu'au 1^{er} juin pour procéder aux travaux de réparation. En raison de l'imprévisibilité qu'amène le contexte de pandémie, les délais pourraient cependant être plus longs.

Pour toute question ou demande de suivi passée ce délai, vous pouvez vous adresser au Service de l'équipement et des travaux publics par téléphone, au 450 475-2005, par courriel à l'adresse info_tp@mirabel.ca, ou par l'entremise des requêtes en ligne.



Mme Lucie Lecours, députée provinciale de la circonscription de Les Plaines, et le maire de Mirabel, M. Patrick Charbonneau, ont souligné l'investissement majeur du gouvernement du Québec.

Plus de 4,4 M\$ pour construire 40 logements sociaux et abordables à Mirabel !

La députée de la circonscription de Les Plaines et ministre déléguée à l'Économie, Lucie Lecours, a fièrement annoncé le 1^{er} avril dernier que le gouvernement du Québec octroie une somme supplémentaire de 4 470 116 \$ au projet *Les Habitations de la Gare* qui vise à construire 40 logements sociaux et abordables à Mirabel pour les personnes seules et les familles, faisant passer l'aide financière totale accordée à 7 740 000 \$.

Cette annonce s'inscrit dans le cadre du dernier budget dévoilé le 22 mars dernier où 247 M\$ supplémentaires ont été prévus pour permettre à des projets en habitation partout au Québec de notamment pallier la hausse des coûts de construction.

Ce dernier effort porte l'investissement gouvernemental à plus de 977 M\$ depuis 2018 pour assurer la réalisation des projets qui n'ont pas pu voir le jour par manque de financement dans le programme AccèsLogis Québec.

« La Ville est heureuse de cette annonce faite par Mme Lucie Lecours, députée de Les Plaines, et elle remercie le gouvernement du Québec d'avoir octroyé cette somme supplémentaire afin de permettre la réalisation du projet *Les Habitations de la Gare*. D'ailleurs, la Ville contribuera

à ce projet de 40 logements sociaux et abordables par le don d'une partie du terrain qui permettra de répondre aux besoins urgents de logements abordables, l'une des priorités de notre conseil municipal », affirme le maire de Mirabel, M. Patrick Charbonneau.

Mme Lecours mentionne que certains projets en cours de développement souffraient de la hausse des coûts de construction et que le gouvernement tenait à leur donner un coup de pouce supplémentaire pour qu'ils puissent se concrétiser.

Elle ajoute qu'avec cet investissement, le projet *Les Habitations de la Gare* a maintenant tous les leviers nécessaires pour voir le jour et ainsi répondre aux clientèles qui en ont besoin.

Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, explique que malgré les deux ans de pandémie qui ont ajouté leur lot de défis au travail amorcé pour livrer de nouveaux logements, le gouvernement poursuit ses efforts en bonifiant le financement du programme AccèsLogis Québec et celui du Programme d'habitation abordable Québec.

Une nouvelle sergente-détective à Mirabel



Mme Marilyne Lavoie accompagnée de M. Nicolas Arbour, directeur du Service de police de la Ville de Mirabel, lors de la remise de sa nouvelle insigne de sergente-détective

Le conseil municipal a officiellement procédé à la nomination de Mme Marilyne Lavoie au grade de sergente-détective. Mme Lavoie devient donc l'une des six membres du Service de police de la Ville de Mirabel à occuper cette fonction.



Balayage des rues

La Ville tient à rappeler à ses résidents que le Service de l'équipement et des travaux publics procédera bientôt au balayage des rues. Pour connaître l'horaire prévu par secteur, rendez-vous au mirabel.ca.



Embellir le secteur de Saint-Benoît, une ordure à la fois

Le Comité de mise en valeur de Saint-Benoît invite tous les Mirabellois aux secondes éditions de la journée de nettoyage de fossés et de la journée de nettoyage du ruisseau au Prince.

Les petits, comme les grands, désireux de contribuer à l'embellissement de leur communauté et de protéger l'environnement sont conviés à s'impliquer dans ces nettoyages.

Le 23 avril prochain, de 8 h 30 à 12 h, les participants ramasseront les débris et les déchets qui se trouvent en bordure de rue et dans les fossés du secteur de Saint-Benoît. Une équipe mobile fera le ramassage des sacs et des plus gros objets. Le même processus sera ensuite répété le 7 mai, de 8 h 30 à 12 h, pour nettoyer les ordures et les branches d'arbres qui se trouvent en bordure du ruisseau au Prince.

Le lieu de départ de ces deux activités sera le centre culturel René-Laurin, situé au 9156, rue Sainte-Madeleine, dans le secteur de Saint-Benoît. De l'eau, des dossards de sécurité, des sacs à déchets, un repas du dîner et des gants seront fournis aux participants.

Les personnes intéressées à s'inscrire peuvent envoyer un courriel à l'adresse i.gauthier@mirabel.ca en indiquant leur nom, leur âge et leur numéro de téléphone. Pour tout renseignement additionnel, appelez au 514 602-1971.



Mme Sylvie D'Amours accompagnée de M. Nicolas Arbour lors de la remise de la médaille de l'Assemblée nationale au Service de police de la Ville de Mirabel



Le Service de police de la Ville de Mirabel à l'honneur

Le 1^{er} avril dernier, Mme Sylvie D'Amours, présidente de la Commission des relations avec les citoyens et députée de Mirabel, a décerné la médaille de l'Assemblée nationale du Québec au Service de police de la Ville de Mirabel afin de souligner sa contribution durant la pandémie.



C'est un honneur pour la Ville de Mirabel de recevoir un si bel hommage de la part de Mme D'Amours. Cette médaille représente la distinction de notre Service de police qui joue un rôle clé pour les citoyens.

— **PATRICK CHARBONNEAU**
MAIRE DE MIRABEL



En effet, la médaille de l'Assemblée nationale du Québec est remise aux Québécoises et aux Québécois qui se distinguent par leur implication et leurs actions. C'est pourquoi, la Ville de Mirabel remercie son corps policier municipal pour sa rigueur et son implication dans la communauté.

« C'est une fierté pour notre service de recevoir un aussi bel hommage. Je tiens à remercier l'ensemble des employés du Service de police pour leurs efforts soutenus et leur professionnalisme tout au long de la pandémie », précise le directeur du Service de police de Mirabel, M. Nicolas Arbour.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMPTOIR D'ENTRAIDE POPULAIRE DE MIRABEL

Les résidents sont invités à participer à l'assemblée générale du Comptoir d'entraide Populaire de Mirabel qui aura lieu le mercredi 4 mai prochain à 19 h au centre culturel Jean-Laurin (local des aînés), situé au 8469, rue Saint-Jacques, dans le secteur de Saint-Augustin.

L'assemblée sera l'occasion de transmettre aux citoyens de l'information quant aux activités de l'année. Il y aura quatre postes à combler au sein du conseil d'administration.



Semaine nationale du don d'organes et de tissus Pensez à en parler avec vos proches !

C'est sous le thème « Ne gardez pas tout ça en dedans » qu'aura lieu, du 24 au 30 avril prochain, la Semaine nationale du don d'organes et de tissus.

Durant cette semaine, l'organisme Transplant Québec souhaite sensibiliser la population à l'importance de discuter avec ses proches du don d'organes et de tissus et d'ainsi faire connaître son intention d'être donneur d'organes. Cette démarche est d'autant plus importante qu'il est stipulé dans le Code civil du Québec que chaque citoyen doit faire connaître sa volonté à ce sujet, soit verbalement devant deux témoins ou par écrit pour que le don soit reconnu.

À ce jour, selon les données recueillies par la Société canadienne du sang, seulement 23 % des Canadiens ont officialisé leur consentement dans un des deux registres officiels alors que plus de 90 % sont favorables au don d'organes.

La Ville de Mirabel invite la population à profiter de la Semaine nationale pour prendre le temps d'en discuter et de faire connaître leur volonté à leurs proches. Une initiative qui peut sauver des vies !

Des entrepreneurs mirabellois méritants

La Ville est fière d'avoir annoncé les lauréats mirabellois de la 24^e édition du Défi OSEntreprendre lors d'une cérémonie qui s'est tenue en virtuel le 30 mars dernier.

Cinq prix ont été remis à des participants s'étant démarqués par la qualité de leur projet, par leur créativité et par leurs valeurs. Des bourses ont d'ailleurs été remises à ces nouveaux entrepreneurs !

Voici les gagnants qui représenteront Mirabel au volet régional du défi dont les lauréats seront annoncés le 5 mai prochain :

M. André Thériault
RECUPS

Mmes Chloé Martineau-Lessard et Corinne Lessard
GROWACTIV G.P.

M. Markenrald Jean
ANIMAVIE

Mme Maryse St-Germain
MARYSE ST-GERMAIN PHOTOGRAPHE

Mme Myriam Tieba Ouattara
BOISSONS BRUT INC.

Le Défi OSEntreprendre est un grand mouvement québécois qui fait rayonner annuellement des milliers d'initiatives entrepreneuriales de jeunes du primaire jusqu'à l'université avec son volet *Scolaire*, de nouveaux entrepreneurs avec son volet *Création d'entreprise*, des entrepreneurs au cheminement inspirant avec son volet *Réussite inc.* et des modèles d'approvisionnement local avec son volet *Faire affaire ensemble*.



Vive le printemps chez Concept Action 55+

De nouvelles activités organisées par « Concept Action 55+ » auront lieu à partir du 28 avril 2022.

L'organisme vous offre un club de vélo, un club de course à pied, des cours en groupe à l'extérieur et plus encore.

Les inscriptions pour les ateliers, les conférences et les cours en groupe se feront dès le 18 avril à 9 h.

Vous désirez devenir bénévole ou travailler avec l'organisme? N'hésitez pas à les contacter au 450 475-2045.

Pour plus d'information, visitez le site Web www.conceptaction55.com ou la page

conceptaction55



La Ville prévoit un nouvel écocentre dans le secteur de Sainte-Scholastique

Les écocentres de Mirabel sont des installations qui offrent un service avantageux aux citoyens. Ils permettent de désencombrer les résidences tout en réduisant l'enfouissement des matières.

Considérant le nombre grandissant de matières acceptées et le volume de matières résiduelles produit qui ne cesse d'augmenter, le Service de l'environnement et du développement durable tente de trouver de nouvelles solutions pour traiter de plus grandes quantités de matières dans ses points de dépôt.

Cependant, dans sa recherche de solutions innovatrices, le Service se heurte au manque d'espace sur les sites actuels des écocentres. La Ville pèse ses options pour optimiser et bonifier les services pour l'ensemble du territoire, mais plus particulièrement pour les écocentres des secteurs de Sainte-Scholastique et de Saint-Augustin.

C'est pourquoi, la Ville de Mirabel, dans une optique de développement durable, annonce son désir de construire un nouvel écocentre dans le secteur de Sainte-Scholastique, afin de remplacer les écocentres actuels de Saint-Scholastique et de Saint-Augustin. Celui-ci sera plus moderne, mieux adapté aux besoins des citoyens et permettra de leur offrir des services bonifiés et des heures d'ouverture étendues.

Ce nouvel écocentre permettra une circulation plus fluide des citoyens. Des services destinés aux agriculteurs seront ajoutés et disponibles tout au long de l'année. La construction serait prévue sur un horizon de trois ans.

La Ville de Mirabel tente continuellement d'améliorer les services offerts aux citoyens et croit fermement que ce nouvel écocentre permettra de répondre à un besoin grandissant dans des secteurs qui sont résidentiels autant qu'ils sont agricoles.



PÉTANQUE MIRABEL PRÉPARE SA SAISON 2022

Les inscriptions pour la saison de pétanque 2022 se feront au Centre récréatif 55+ situé au 17500, rue du Val-d'Espoir, dans le secteur de Saint-Janvier. Elles auront lieu le 18 avril de 18 h 30 à 20 h.

Les activités auront lieu au parc Lacroix, du 2 mai au 15 septembre.

Les lundis : 18 h à 23 h

Les mardis (équipes montées) : 18 h à 23 h

Les mercredis (à partir du 29 juin) : 10 h à 15 h

Les jeudis : 18 h à 23 h

Il y aura des tournois les fins de semaine.

Pour information :

André Baribeau

514 922-9240

chevaliers55@hotmail.com

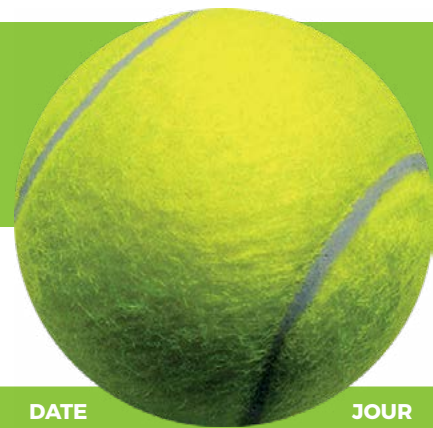
Pétanque Mirabel 2019

Nouvel horaire aux écocentres

Le 1^{er} mai prochain, un nouvel horaire entrera en vigueur aux écocentres des secteurs de Saint-Janvier et de Saint-Augustin. Il n'y aura aucun changement à l'horaire des écocentres des secteurs de Saint-Canut et de Sainte-Scholastique.

Les informations sur le changement d'horaire sont disponibles sur la page Web mirabel.ca/collectes-et-ecocentres.

LIGUES AMICALES DE TENNIS ADULTE – ÉTÉ 2022



INSCRIPTIONS : du 9 au 13 mai 2022

Seulement en ligne sur le site de la Ville de Mirabel: www.mirabel.ca

MATÉRIEL REQUIS : raquette de tennis

TITRE ET DESCRIPTION	ENDROIT	ÂGE	DATE	JOUR	COÛT
EN SIMPLE Les ligues réunissent les passionnés de tennis dans un esprit de compétition amicale, tout en permettant de se divertir et de s'améliorer. Pour s'inscrire à cette ligue, il faut avoir un niveau 2,5. 12 participants maximum	Parc Cardinal (Saint-Janvier)	18 ans et +	23 mai au 12 septembre (17 semaines)	Lundi 19 h à 20 h	95 \$
				Lundi 20 h à 21 h	95 \$
EN DOUBLE 24 participants maximum	Parc Cardinal (Saint-Janvier)	18 ans et +	24 mai au 15 septembre (17 semaines)	Mardi et jeudi 18 h à 19 h 30	170 \$
				Mardi et jeudi 19 h 30 à 21 h	170 \$

Mirabel contribue à l'éducation agricole

Le Centre de formation agricole de Mirabel tiendra la 19^e édition de son Gala Méritas le vendredi 10 juin prochain. Lors de l'événement, des bourses seront remises à des étudiants méritants.

La Ville de Mirabel est fière de commanditer l'une des bourses qui seront remises et d'encourager l'excellence dans le monde de l'éducation agricole.



INITIER LES JEUNES À L'AGRICULTURE

La Ville de Mirabel est fière de soutenir l'organisme École-O-Champ (EOC) qui offre des services spécialisés d'éducation à l'agriculture, l'alimentation et l'environnement. Son programme Jeunes Entrepreneurs Bio-Alimentaires se tiendra lors de la saison estivale 2022.

Du 4 au 8 juillet prochain, en collaboration avec l'une des fermes hôtes, dont Les Jardins Tierra Viva située à Mirabel, EOC permettra à des participants âgés de 11 à 16 ans de se familiariser avec les multiples facettes du métier d'agriculteur. Les jeunes pourront découvrir un type de production particulier tout en travaillant et acquérant une multitude de connaissances agro-alimentaires et environnementales directement à la ferme.

Un formateur agricole spécialisé d'EOC sera toujours présent avec le groupe afin de former les jeunes et de les accompagner tout au long des diverses tâches en lien avec l'entrepreneuriat et l'agriculture.

Cette expérience est une immersion quasi totale dans le monde de l'agriculture qui sensibilisera les participants à la réalité de cette industrie, sa diversité, ses défis ainsi que l'impact qu'ils ont sur le monde agricole qui les entoure.

Le formulaire d'inscription est disponible via le site Web de la Ville.



Réduire la nuisance causée par les insectes

Cette année encore, la Ville de Mirabel a mandaté la firme GDG Environnement pour mettre en place un programme de contrôle biologique des moustiques en saison estivale. Dès la fonte des neiges, l'équipe de GDG Environnement procédera à l'épandage d'un produit biologique, le *Bacillus thuringiensis israelensis*, afin de réduire la prolifération des insectes piqueurs.

Grâce à ce traitement, la Ville espère une diminution de 90 % de la nuisance causée par les insectes. En milieu urbain, l'efficacité de la protection s'étendra jusqu'au mois de septembre.

L'épandage se fera par voies terrestre et aérienne. Ne soyez donc pas étonnés de voir un avion ou un hélicoptère circuler à basse altitude au cours de la période estivale.

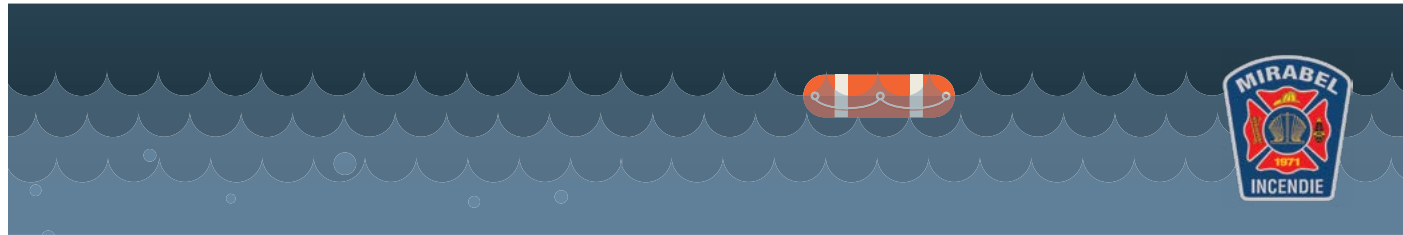
Pour tout renseignement concernant le contrôle biologique des moustiques, les personnes intéressées peuvent communiquer avec la ligne Info-moustique, au 1 844 840-8700 ou par courriel à infomoustique@gdg.ca.

Voici quelques conseils pratiques pour éviter de créer des milieux artificiels propices à l'éclosion des moustiques :

- Préparez votre piscine tôt. Une piscine non démarrée peut générer des moustiques dès la troisième semaine du mois de mai;
- Ne laissez pas de pneus qui contiennent de l'eau à l'extérieur;
- Retournez votre bateau ou votre chaloupe pour éviter l'accumulation d'eau dans le fond;
- Videz ou retournez vos brouettes, seaux et autres objets pouvant contenir de l'eau.

Tous les récipients contenant un fond d'eau peuvent produire plusieurs centaines de moustiques tous les sept ou huit jours.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le Service de l'environnement et du développement durable au 450 475-2006.



Que faire en cas d'inondation ?

Êtes-vous prêt à faire face aux inondations ? Quelques secteurs sont plus affectés par la crue des eaux, prenez les devants et suivez quelques mesures de sécurité pour vous protéger.

Pour l'extérieur :

- Prévoyez des sacs de sable et posez-les devant vos fenêtres et/ou devant les ouvertures dans votre bâtiment.
- Retirez les objets sur votre terrain qui pourraient être emportés par la crue des eaux, fixez-les au sol si possible.
- Protégez les fenêtres du sous-sol des débris à l'aide de planches de bois.

Pour l'intérieur :

- Libérez le plus possible votre sous-sol.
- Si vous montez des produits chimiques du sous-sol, pensez à les mettre hors de la portée des enfants.
- Voyez à ce que votre pompe de puisard soit en bon état. S'il le faut, utilisez une pompe de puisard auxiliaire (pompe de secours) pour pomper l'eau lorsque votre clapet de refoulement ou votre pompe ne suffit pas à l'évacuation complète de l'eau dans votre résidence.
- Bouchez le drain au sous-sol pour réduire les apports d'eau que le tuyau de drain pourrait apporter.

- Bloquez les conduites d'égout du sous-sol en l'absence de clapet antirefoulement (dispositif empêchant les eaux d'égout d'un branchement d'égout principal surchargé de refouler dans le sous-sol).

Si l'eau menace de pénétrer dans votre résidence :

- Coupez le courant dans la maison afin d'écartier tout danger d'électrocution ou d'incendie.
- Fermez :
 - L'entrée principale du gaz, qui devra être rouverte par un spécialiste ;
 - Les robinets des bouteilles de propane et des réservoirs de propane ;
 - Le robinet à la sortie du réservoir de mazout. Il faudra faire vérifier l'intégrité du réservoir par un spécialiste avant de le remettre en marche.

Bien sûr, soyez prêt avec votre trousse d'urgence de 72 heures. Celle-ci vous permet de subsister pendant les trois premiers jours d'un sinistre (voir sur le site Web du ministère de la Sécurité publique).

Pour plus de renseignements, vous pouvez également rejoindre le Service de la sécurité incendie de la Ville de Mirabel au 450 475-2010 et demander à parler à la division prévention.

Pour toute urgence, composez le 9-1-1.



Un bon tuyau pour la qualité de vie

La quiétude de l'ensemble des citoyens de la Ville de Mirabel est une priorité importante pour le Service de police. Les policiers renouvellent donc cette année la campagne « Un bon tuyau pour la qualité de vie ».

Durant les prochaines semaines, des agents communautaires iront à la rencontre des commerçants de Mirabel afin de les sensibiliser et de leur rappeler la réglementation entourant les tuyaux d'échappement des véhicules. Il est notamment interdit d'effectuer des travaux afin de diminuer l'efficacité des tuyaux d'échappement et de vendre un véhicule possédant un tuyau d'échappement non conforme.

Les agents communautaires iront également sensibiliser les citoyens aux normes à respecter en lien avec les tuyaux d'échappement des automobiles et des cyclomoteurs, entre autres, par une journée de sensibilisation à l'École secondaire de Mirabel.

Cette campagne s'inscrit dans une initiative de travail de sensibilisation et de collaboration avec les commerçants et les citoyens afin que toute la population puisse bénéficier d'un bon tuyau pour la qualité de vie.

Voici la réglementation :

Code de la sécurité routière

Article 258 : Tout véhicule automobile, à l'exception d'un véhicule qui n'utilise aucun carburant comme source d'énergie, doit être muni d'un système d'échappement conforme aux normes établies par règlement.

Article 259 : Nul ne peut vendre ou mettre en vente, en vue de son utilisation sur un chemin public, un système d'échappement qui n'est pas conforme aux normes établies par règlement.

Article 260 : Nul ne peut effectuer ou faire effectuer sur un véhicule automobile une opération permettant de supprimer ou de réduire l'efficacité du système d'échappement de ce véhicule.

Les résidents qui commettent une infraction sont passibles d'une amende de 200 \$ à 300 \$.

Pour plus de renseignements, consultez la page Web mirabel.ca/police.



L'HEURE DU CONTE DANS LES BIBLIOTHÈQUES DE MIRABEL

Le Service de la bibliothèque est heureux de vous offrir gratuitement les activités « Il était une histoire » et « Les P'tites histoires ».

Dans un environnement inclusif, confortable et rassurant, parents et enfants sont invités à vivre une belle expérience de lecture en compagnie de notre animateur Jean-Marc Hamel.

Prochaines dates :

Les P'tites histoires, pour les 3 à 5 ans

• 24 avril et 29 mai

Bibliothèque du secteur du Domaine-Vert Nord

Il était une histoire, pour les 4 à 7 ans

• 23 avril et 28 mai

Bibliothèque du secteur de Saint-Augustin

Inscription sur le portail de la bibliothèque : mirabel.ca/biblio



Travaux de rénovation à la bibliothèque du secteur de Saint-Janvier - Service de cueillette à la porte

Fermeture temporaire

La bibliothèque du secteur de Saint-Janvier effectuera des travaux de rénovation qui auront lieu du 25 avril au 3 juin 2022.

Durant les rénovations, les locaux de la bibliothèque du secteur de Saint-Janvier ne seront pas accessibles au public.

Service de cueillette à la porte

Cependant, du 29 avril au 1^{er} juin 2022, les abonnés pourront profiter du service de cueillette à la porte selon l'horaire régulier. Ce service permet de faire une réservation de documents avant de se présenter à la porte de la bibliothèque du secteur de Saint-Janvier pour les cueillir après la réception de l'avis.

Services offerts dans les autres secteurs

Les abonnés qui souhaitent utiliser d'autres services comme l'accès aux rayonnages, l'utilisation de postes Internet, l'accès à des espaces de travail, au WIFI ou à un photocopieur sont invités à visiter les bibliothèques des secteurs de Saint-Augustin, du Domaine-Vert Nord, de Saint-Canut, de Saint-Benoît et de Sainte-Scholastique qui demeureront ouvertes selon l'horaire régulier.

Pour connaître les détails du fonctionnement du service de cueillette à la porte ainsi que les horaires des bibliothèques, consultez notre portail : mirabel.ca/biblio



La glace comme lieu d'apprentissage

LORS DE LA SAISON DE HOCKEY, LES ARÉNAS SONT DES ENDROITS BRUYANTS ET EFFERVESCENTS, PARFOIS CHAOTIQUES. L'EXCITATION EST PALPABLE SUR LA GLACE ET DANS LES ESTRADES ET LE BONHEUR SE VOIT SUR LES VISAGES DE TOUS LES JEUNES QUI ONT LE PRIVILÈGE DE PRATIQUER LEUR SPORT PRÉFÉRÉ.

C'est en partie dans ces endroits que ces jeunes grandiront, qu'ils se feront des amis pour la vie et qu'ils créeront des souvenirs inoubliables. C'est également ici qu'ils vivront certaines des émotions les plus fortes de leur jeunesse : la gloire et la joie de la victoire, mais également la tristesse et la déception de la défaite.

Les arénas ne sont donc pas simplement des lieux de divertissement et de loisir, ce sont des sanctuaires dans lesquels des leçons de vie sont apprises et où sont inculquées aux jeunes des qualités qui leur serviront pour toujours. Entraide, détermination, respect, ce sont toutes des leçons qui sont apprises en pratiquant le sport et que l'Association de hockey mineur de la Ville de Mirabel ne cesse de promouvoir sur la glace et en dehors des arénas.

Une opération à grande échelle

L'organisation a été mise sur pied il y a plus de 30 ans et sa croissance s'est accélérée année après année. À ce jour, elle compte 1 030 membres actifs, ce qui en fait la plus grande association de hockey mineur dans les Laurentides et dans Lanaudière.

Les jeunes évoluant dans la catégorie récréative affrontent des équipes des Laurentides et de Lanaudière, tandis que les jeunes dans la catégorie compétitive affrontent des équipes de ces deux territoires en plus de Laval. De septembre à avril, ce sont donc plus de 100 matchs par semaine qui sont joués par les formations mirabelloises

composées de jeunes de 4 à 21 ans et la tâche considérable de coordonner la saison revient au conseil d'administration de l'association qui, depuis quatre ans, s'appuie sur le dévouement de son président Éric Desjardins.

Étant producteur laitier et acériculteur, les moments de temps libre sont déjà rares pour M. Desjardins, mais, malgré sa profession à l'horaire chargé, il n'hésite pas à consacrer parfois jusqu'à 60 heures par semaine à la gestion de l'association. « C'est la même chose pour tous les membres du conseil d'administration. Nous allons prendre le temps qu'il faut pour assurer que l'association roule parfaitement », explique-t-il.

Le bon esprit sportif d'abord

Les conflits sont rares au sein de l'association et lorsqu'ils se présentent, indique M. Desjardins, les dossiers se règlent assez facilement. Tous comprennent que c'est l'amour du jeu qui importe le plus, que ce sont les relations forgées qui dureront le plus longtemps, et non pas le pointage final.

« Le plaisir des jeunes est ce sur quoi nous nous concentrons le plus. Peu importe le niveau de compétition, s'ils se divertissent, nous avons atteint notre objectif », confie M. Desjardins.

La priorisation du plaisir sur la glace n'enlève cependant rien à la qualité du jeu et du niveau de compétition qui demeure impressionnant.

Cette saison, une équipe Midget AA de Mirabel représentera la Ville aux championnats provinciaux à Matane lors de la fin de semaine de Pâques.

Très peu de choses sont plus rassembleuses que le sport. Lorsqu'une équipe de hockey mineur performe et se démarque, les jeunes ressentent la fierté d'atteindre leurs objectifs et leurs parents sont interpellés par les efforts mis de l'avant sur la glace. Toutes les générations participent au succès de la formation et se souviendront des accomplissements. C'est ce qu'offre l'Association de hockey mineur de la Ville de Mirabel : la chance de collaborer dans l'atteinte d'un objectif commun et l'occasion de rencontrer des coéquipiers qui deviendront des amis qui se suivront tout au long de leur vie.



Depuis juillet 2020, la Ville de Mirabel est fière d'avoir mis sur pied une politique de reconnaissance et de soutien aux organismes partenaires. Tout organisme communautaire, culturel ou sportif répondant aux critères de reconnaissance peut faire parvenir une demande de reconnaissance à la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire en utilisant le formulaire disponible dans la section « Organismes » du site Web de la Ville. Ensuite, faites parvenir votre formulaire complété à loisirs@mirabel.ca.

CONTREMAÎTRE À L'ENVIRONNEMENT

Service : Environnement
 Domaine d'emploi : Traitement de l'eau
 Statut : Cadre intermédiaire
 Nombre de poste : 1
 Numéro de concours : J1221-0543
 Date d'affichage : Le 5 avril 2022
 Date de fin d'affichage : Le 21 avril 2022

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique et prête à relever des défis pour combler le poste de contremaître à l'environnement à titre de cadre intermédiaire au Service de l'environnement.

Sous l'autorité du surintendant à l'environnement et de concert avec le contremaître à l'environnement déjà en fonction, votre mandat consiste à assister votre supérieur dans la gestion et le suivi des différentes infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, de même que dans la supervision des opérateurs-techniciens à l'environnement et des aides opérateurs-techniciens à l'environnement.

Vous devez planifier et assurer l'exécution des travaux d'entretien et de réparation des différents équipements et des différentes infrastructures. De plus, vous êtes impliqué dans l'acquisition de données, leur analyse, leur compilation et la planification des interventions requises afin d'optimiser les opérations et respecter les exigences qui s'appliquent. La gestion et le contrôle des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la réalisation des travaux complètent le cadre général de votre mandat.

EXIGENCES :

- posséder un diplôme d'études collégiales (DEC) en assainissement des eaux ou dans une discipline connexe au traitement de l'eau tel qu'établi par le Règlement sur la qualité de l'eau potable;
- détenir un minimum de cinq (5) années d'expérience pertinente;
- posséder un leadership participatif, de la polyvalence, le souci du service à la clientèle et des aptitudes à gérer des projets;
- une expérience en gestion est un atout important;
- détenir un permis de conduire de classe 5 valide;
- posséder les certificats de qualification en traitement de l'eau de surface ou souterraine et réseau de distribution ainsi qu'en traitement des eaux usées par station mécanisée délivrés par Emploi Québec ou s'engager à les obtenir;
- la disponibilité est exigée pour assurer la garde en alternance et réaliser des travaux urgents.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Les conditions de travail et avantages sociaux sont ceux établis selon la politique de la Ville de Mirabel pour les postes de cadres intermédiaires.

PRÉPOSÉ À L'HORTICULTURE, AUX TRAVAUX PUBLICS ET JOURNALIER

Service : Équipement et travaux publics
 Domaine d'emploi : Horticulture
 Statut : Personne salariée saisonnière
 Nombre de poste : 1
 Numéro de concours : J0422-0025
 Date d'affichage : Le 5 avril 2022
 Date de fin d'affichage : Le 21 avril 2022

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour agir à titre de préposé à l'horticulture, aux travaux publics et journalier, personne salariée saisonnière, au Service de l'équipement et des travaux publics.

Relevant du contremaître, le préposé à l'horticulture, aux travaux publics et journalier:

- exécute tous les travaux relatifs à l'entretien des massifs floraux et ornementaux ;
- procède à la plantation des fleurs, haies, arbres et arbustes et certains travaux d'aménagement ;
- entretien et taille les arbres et arbustes ;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- diplôme d'études professionnelles (DEP) en horticulture ou arboriculture ;
- posséder au minimum une année d'expérience pertinente ;
- détenir un permis de conduire de classe 5 valide, un permis de conduire de classe 3 est considéré comme un atout ;
- attestation pour le cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction est considérée comme un atout ;
- bonnes habiletés dans les travaux manuels.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

COLLECTE DE SANG



Organisée par
CERCLE DE FERMIERES

En collaboration avec



Lundi 9 mai

SUR RENDEZ-VOUS

CENTRE CULTUREL JEAN-LAURIN
 8475, rue Saint-Jacques, secteur de Saint-Augustin, Mirabel



Prenez rendez-vous dès aujourd'hui !

→ hema-quebec.qc.ca

→ 1 800 343-7264

POUR POSTULER

La Ville de Mirabel se hisse au 6^e rang des villes québécoises où il fait bon vivre. Comptant près de 60 000 citoyens, parmi les plus jeunes de la province, Mirabel est la 18^e ville en importance au Québec. Sur son immense territoire se côtoient des secteurs agricole, résidentiel, commercial et industriel.

Elle se positionne au 1^{er} rang des villes de plus de 40 000 habitants au Québec pour le taux de vitalité économique et affiche le taux de croissance des travailleurs le plus élevé au Québec.

À Mirabel, on M la vie !

Toutes les demandes d'emploi doivent être soumises au www.mirabel.ca, sous :

Services › Services en ligne › Postuler en ligne

Veuillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.

Les postes sont affichés pour une période de sept jours à partir de cette édition, à moins d'avis contraire.

DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDATAIRE CONCERNANT LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PU-2503

(secteurs de Mirabel-en-Haut et Saint-Janvier)

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée à toutes les personnes habiles à voter concernées et susceptibles d'être intéressées à signer une demande d'approbation référendaire, que le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire, tenue le 28 mars 2022, a adopté le second projet de règlement numéro PU-2503 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300, de façon à :

- permettre les services de garderie et les centres de la petite enfance (P2-05-01) dans la zone H 13-17, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
- permettre les services de garderie et les centres de la petite enfance (P2-05 01) dans la zone C 7-57, dans le secteur de Saint-Janvier;
- créer la zone H 13-21 à même une partie de la zone P 13-6 et y permettre les habitations unifamiliales isolées, dans le secteur de Mirabel-en-Haut.

DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDATAIRE

À la suite de l'assemblée publique de consultation écrite sur le projet de règlement numéro PU-2503, le conseil de la municipalité a adopté un second projet de règlement, sans modification.

Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone concernée et des zones contiguës afin qu'une ou des dispositions du règlement soit soumise à leur approbation, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ces dispositions du second projet de règlement numéro PU-2503 susceptibles d'approbation référendaire sont les suivantes :

Article 1 (zone concernée et contiguës) :

Modification à la zone H 13-17 (Mirabel-en-Haut) de façon à permettre l'usage « P2-05-01 – Service de garderie et centre de la petite enfance » et ses dispositions spécifiques.

Article 2 (zone concernée et contiguës) :

Modification à la zone C 7-57 (Saint-Janvier) de façon à permettre l'usage « P2-05-01 – Service de garderie et centre de la petite enfance » et ses dispositions spécifiques.

Articles 3 et 4 (zone concernée et contiguës) :

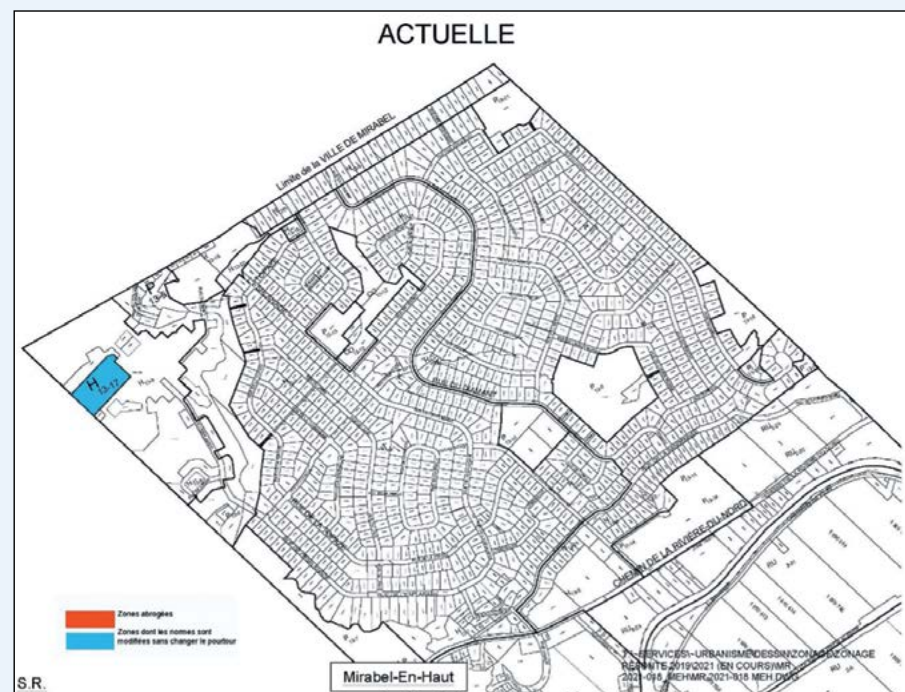
Modification de façon à créer la zone H 13-21 à même une partie de la zone P 13-6 (Mirabel-en-Haut) et y permettre les habitations unifamiliales isolées.

Ainsi, une telle demande vise, selon le cas applicable, à ce qu'une ou plusieurs des dispositions du règlement soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle elle s'applique, de celles de toute zone contiguë, ou de toute zone contiguë, à condition qu'une demande provienne d'abord de la zone concernée à laquelle elle est contiguë et conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

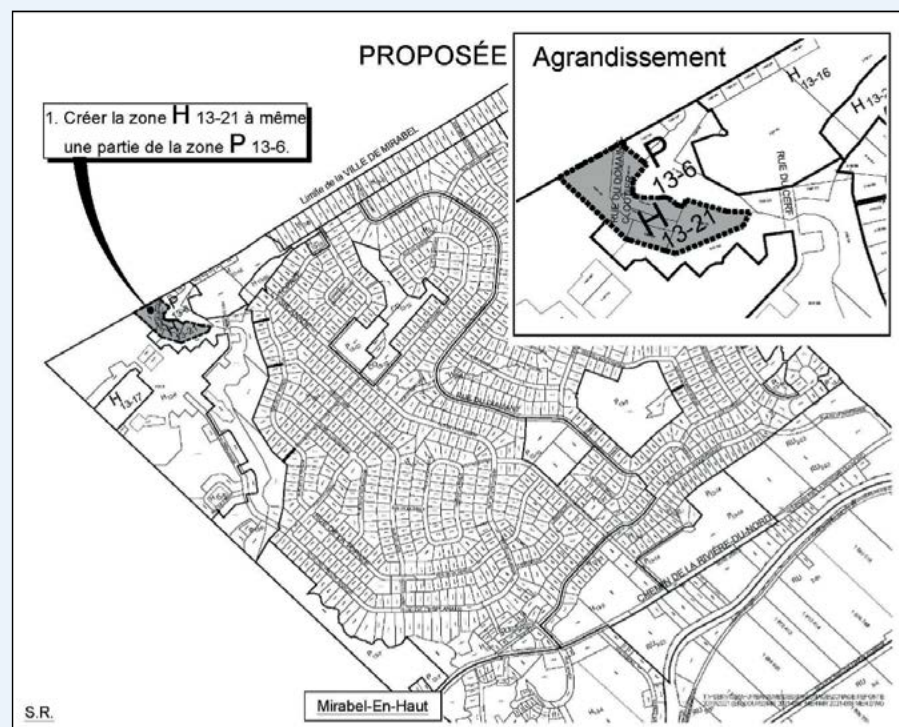
SITUATION APPROXIMATIVE DES ZONES CONCERNÉES

Dans le **SECTEUR DE MIRABEL-EN-HAUT**, à savoir :

QUE la zone H 13-17 se situe dans le secteur de Mirabel-en-Haut et est illustrée au plan ci-après.

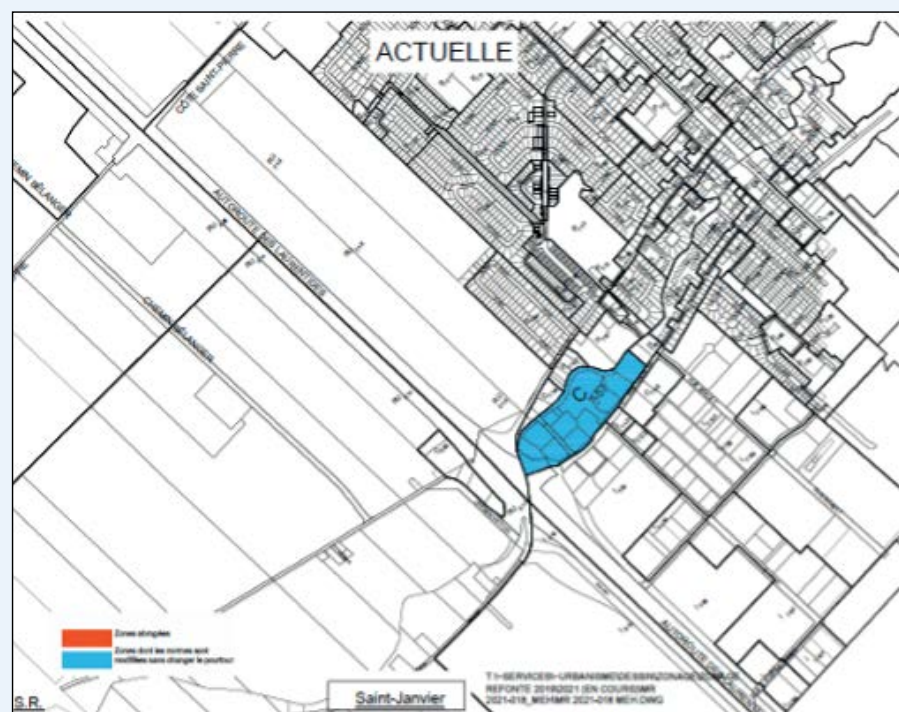


QUE la nouvelle zone H 13-21 se situe dans le secteur de Mirabel-en-Haut et est illustrée au plan ci-après.



Dans le **SECTEUR DE SAINT-JANVIER**, à savoir :

QUE la zone C 7-57 se situe dans le secteur de Saint-Janvier et est illustrée au plan ci-après.



CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDATAIRE

Pour être valide, toute demande d'approbation référendaire doit :

- * indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- * être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21 personnes;
- * être reçue au bureau de la greffière au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, secteur de Sainte-Monique, J7J 1Y3, **au plus tard le 21 avril 2022.**

► Suite à la page 10

DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDARE CONCERNANT LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PU-2503 (SUITE)

► Suite de la page 9

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDARE

Est une personne intéressée :

* Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 28 mars 2022 :

- Être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande et depuis 6 mois au Québec;
- OU
- Être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins 12 mois;

De plus, pour tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise, être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants, une personne comme étant celle qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire. Cette procuration doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Dans le cas de toute personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le 28 mars 2022 a le droit de signer la demande et être inscrite sur la liste référendaire. Cette résolution doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité.

ABSENCE DE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDARE

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le second projet de règlement ainsi que la description ou illustration des zones et des zones contiguës peuvent être consultés au bureau du greffe, au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, secteur de Sainte-Monique, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

Ce 31 mars 2022

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO PU-2519

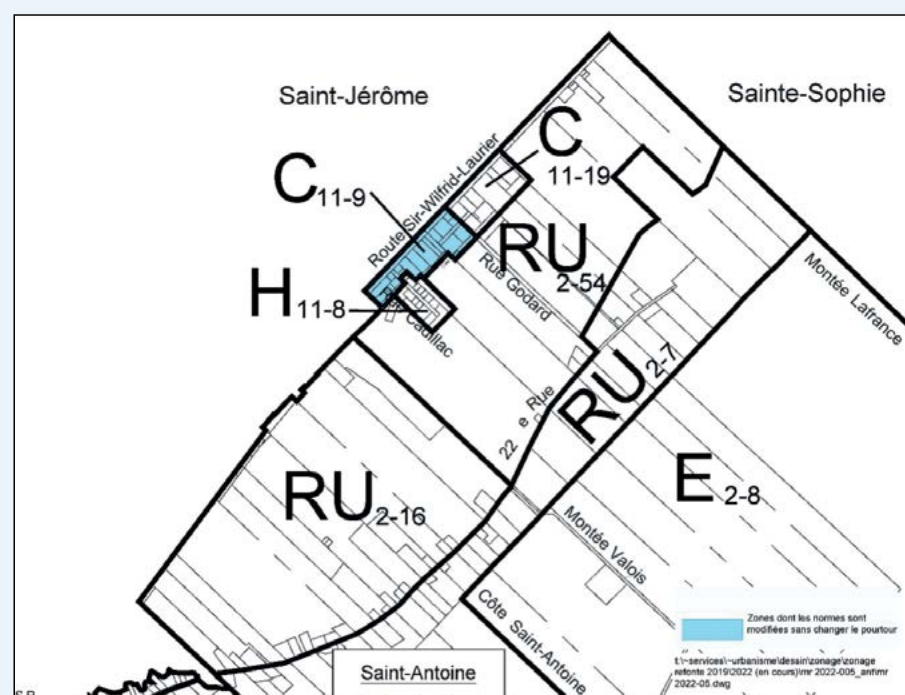
(secteur de Saint-Antoine)

Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement de zonage

QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 28 mars 2022 a adopté le projet de règlement numéro PU-2519 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à ajouter les usages « C10-07-01 – Transport par véhicule moteur » et « C10-07-11 – Garage et équipement d'entretien pour le transport par camion » ainsi que leurs dispositions spécifiques aux usages autorisés à la zone C 11-9, dans le secteur de Saint-Antoine.

QUE le principal objet du projet de règlement numéro PU-2519 est bien décrit dans le titre.

QUE la zone se situe dans le secteur de Saint-Antoine et est illustrée au plan ci-après :



QUE la description et l'illustration de la zone, ainsi que le projet de règlement peuvent être consultés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

Qu'une assemblée de consultation sera tenue le **26 avril 2022, à 17 heures**, à l'hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, par l'intermédiaire d'un membre du conseil tel que désigné par le maire, soit l' élu municipal désigné comme étant le président du comité consultatif d'urbanisme, et, en son absence, le deuxième membre du conseil municipal nommé pour siéger sur ce comité. Au cours de cette assemblée de consultation, celui par l'intermédiaire duquel cette assemblée est tenue expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Mirabel, ce 31 mars 2022

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 2505

Avis est donné que lors d'une séance tenue le 24 janvier 2022, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2505 autorisant des dépenses en immobilisations, soit plus particulièrement pour des travaux de voirie pour l'année 2022, autorisant à ces fins une dépense de 17 325 000 \$, un emprunt de 12 643 000 \$ et appropriant un montant de 4 682 000 \$ à même le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Avis est aussi donné que ce règlement a reçu les approbations légales suivantes :

➤ par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 24 mars 2022.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 6 avril 2022

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO PU-2518

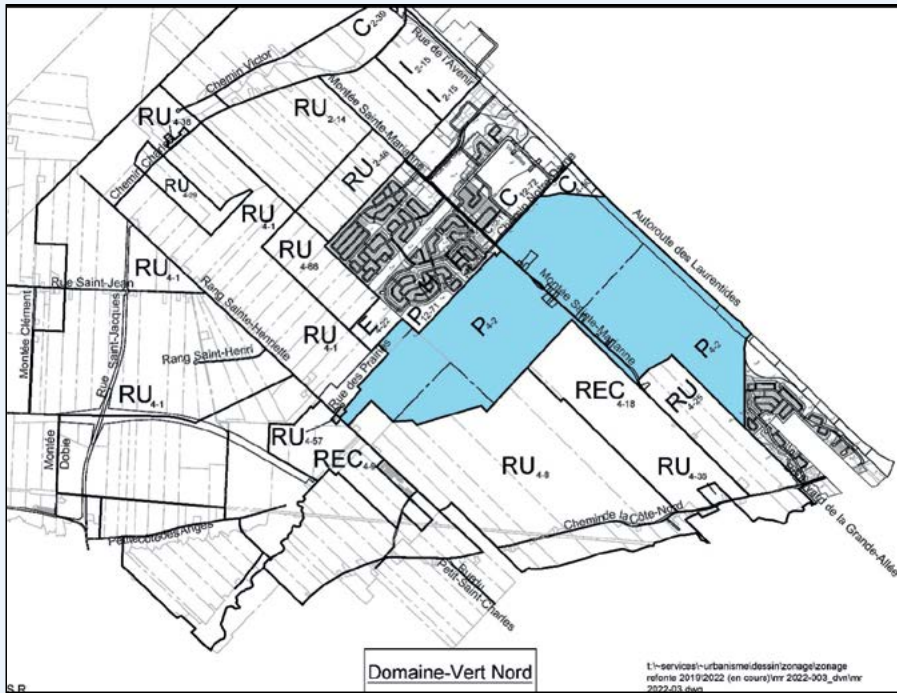
(secteur du Domaine-Vert Nord)

Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement de zonage

QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 14 mars 2022 a adopté le projet de règlement numéro PU-2518 modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre la sous-classe d'usage « P2-02-02 – École primaire » ainsi que ses dispositions spécifiques dans la zone P 4-2 dans le secteur du Domaine-Vert Nord.

QUE le principal objet du projet de règlement numéro PU-2518 est bien décrit dans le titre. Pour plus de précisions, la modification vise un projet d'implantation d'une école primaire laquelle est indiquée sur le plan ci-après.

QUE la zone P 4-2 se situe dans le secteur du Domaine-Vert Nord et est illustrée au plan ci-après :



QUE la description et l'illustration de la zone, ainsi que le projet de règlement peuvent être consultés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

Qu'une assemblée de consultation sera tenue le **26 avril 2022, à 17 heures**, à l'hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, par l'intermédiaire d'un membre du conseil tel que désigné par le maire, soit l'élu municipal désigné comme étant le président du comité consultatif d'urbanisme, et, en son absence, le deuxième membre du conseil municipal nommé pour siéger sur ce comité. Au cours de cette assemblée de consultation, celui par l'intermédiaire duquel cette assemblée est tenue expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Mirabel, ce 6 avril 2022

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par les présentes donné par la soussignée greffière que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel qui aura lieu le **9 mai 2022 à 19 heures**, au Centre culturel Patrick-Lepage, 9950, boul. de Saint-Canut, dans le secteur de Saint-Canut, Mirabel, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

13530, rue Marcel-Dubé (Lot 6 356 950) secteur de Saint-Janvier, (résolution CCU numéro 18-02-2022)

Demande numéro 2022-006, formulée le 6 janvier 2022, par « 9181-3287 Québec inc. (Jacques Lacroix) », ayant pour effet de permettre :

- l'implantation d'un garage résidentiel, de type isolé ayant une profondeur de 13,72 mètres, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige que la dimension de la profondeur n'excède pas 13,42 mètres, soit deux fois la dimension de la largeur de 6,71 mètres;
- l'implantation d'un bâtiment complémentaire pour la piscine résidentielle, de type « pool house » ayant une distance de 0 mètre avec le garage résidentiel, de type isolé en construction, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige une distance minimale de un (1) mètre entre un garage résidentiel, de type isolé et un bâtiment complémentaire pour une piscine résidentielle, de type « pool house »,

le tout tel qu'il appert au certificat d'implantation, minute 17965, effectué par Frédérick Brisson, arpenteur-géomètre, levé du 19 octobre 2021,

et ayant pour effet de permettre :

- l'implantation d'un bâtiment complémentaire pour la piscine résidentielle, de type « pool house » impactant la superficie totale d'implantation des bâtiments accessoires isolés faisant en sorte que ceux-ci occuperaient un total de 13,08 % de la superficie du terrain, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige une superficie totale d'implantation des bâtiments accessoires d'un maximum de 10 % de la superficie du terrain,

le tout tel qu'il appert au plan d'implantation, préparé par la propriétaire, déposé le 19 janvier 2021.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur cette demande.

Donné à Mirabel, ce 6 avril 2022

La greffière, Suzanne Mireault, avocate



Les bureaux administratifs de la Ville seront fermés les 15 et 18 avril.

Les écocentres des secteurs de Saint-Janvier et de Saint-Augustin seront fermés les 15 et 18 avril.

L'écocentre du secteur de Saint-Canut sera fermé le 18 avril.

Toutes les bibliothèques de la Ville seront fermées les 17 et 18 avril.

*Hommage à Joe Dassin à l'église de
— Saint-Benoît, Mirabel —*



**Samedi 30 avril 2022 à 20h
Billets: 450 258-2268**

CONSERVATION ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



COUCHES LAVABLES

Subvention de 50 % du coût d'achat de couches lavables, jusqu'à concurrence de 125 \$ par enfant.



PLANTATION D'ARBRES

Subvention de 50 % du coût d'achat avant taxes d'un arbre, jusqu'à concurrence de 75 \$. Le nombre d'arbres admissibles varie en fonction du type d'immeuble.



BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU

Subvention correspondant au coût d'achat avant taxes d'un baril ou des pièces servant à sa fabrication, jusqu'à concurrence de 50 \$.



COMPOSTEURS DOMESTIQUES

Subvention correspondant au coût d'achat avant taxes d'un composteur de type rotatif, au sol ou lombricomposteur, ou des pièces servant à sa fabrication, jusqu'à concurrence de 50 \$.



AMÉNAGEMENT FAUNIQUE

Subvention de 50 % du coût d'achat avant taxes d'un ou de plusieurs hôtels à insectes, nichoirs à chauve-souris ou nichoirs à oiseaux, pour un montant maximal de 75 \$.

DES SUBVENTIONS AUX RÉSULTATS CONCRETS

Le Service de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mirabel a accordé en 2021 près de 22 000 \$ à ses résidents par l'entremise de ses programmes de subvention.

Grâce à ces initiatives, des nichoirs à oiseaux et d'autres pour chauves-souris ont été installés. Plus de 200 nouveaux arbres ont été plantés sur des terrains privés, dont des érables, des amélanchiers, des chênes, des épinettes et des tilleuls pour n'en nommer que quelques-uns.

Des citoyens ont également pu se procurer des barils récupérateurs d'eau de pluie, des composteurs domestiques et des couches lavables à moindre coût.

Tous ces programmes ont des retombées positives sur l'environnement de la ville et des effets concrets dans la lutte contre les changements climatiques. C'est pourquoi la Ville est fière d'annoncer que tous ces programmes seront de retour cette année, en plus du programme de subvention pour les produits d'hygiène féminine.

Les personnes intéressées par ces programmes de subvention peuvent trouver les formulaires à remplir sur la page Web mirabel.ca/subventions.

NOUVEAU!



Subvention de 50 % du coût d'achat des produits d'hygiène féminine réutilisables, jusqu'à concurrence de 75 \$ par femme ou par adolescente.